

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 28 avril, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de pascal MEHEUT, Maire.

Etaient présents : Pascal MEHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Jean-Michel SAVARD, Olivier LUTHIER, Charles GARNIER, Jean-Paul GARNIER.

Pouvoirs : Frédéric GRANDSEIGNE donne pouvoir à Pascal MEHEUT, Sylvie GAYET donne pouvoir à Francine THIERY, Virginie GUEDON donne pouvoir à Marie-Hélène RABELLE, Nicolas TRIPET donne pouvoir à Frédéric LEBON.

Absente : Nathalie MORONVAL

Frédéric LEBON est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

1) PRÉSENTATION POUR VALIDATION DU P.A.D.D.

Dans la continuité de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme, Mme Courtois, du cabinet GEOGRAM, nous fait la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

C'est le socle de notre futur P.L.U. ; qui exprime, à partir d'un diagnostic et d'une analyse de l'état initial de l'environnement, les grandes orientations d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune.

➤ L'HABITAT :

La population de May en Multien est en augmentation constante : 1.67 % par an entre 1968 et 1999, puis 0.95 % de 1999 à 2012. Cela se traduit par 43 résidences créées entre 1999 et 2012.

En comptant sur une croissance annuelle moyenne de 0.95 %, et un taux d'occupation de 2.72 personnes par logement, la population atteindrait 1065 habitants en 2030 soit environ 65 ménages supplémentaires.

Le conseil souhaite une croissance modérée et maîtrisée.

L'ouverture à la construction des zones inscrites au P.L.U. se fera de manière échelonnée.

Plusieurs sujets évoqués :

- Ne pas densifier les cours communes,
- Le zonage des hameaux de Vernelle et Marnoue-la-poterie
- Modification du tracé de zones,
- Emplacement réservé N°4,
- Règlement de zone UA0 en cours rue du Bluteau.

➤ TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Le P.A.D.D. est adapté à la sécurisation des accès et à la circulation dans le village. Il met en avant les transports en communs et les liaisons avec les gares de Lizy-sur-Ourcq et Crouy-sur-Ourcq. May est au croisement de plusieurs routes départementales, ce qui facilite les déplacements. Les cheminements doux (piétons), sont aussi mis en valeur.

➤ EQUIPEMENT COMMERCIAL ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Même si l'activité agricole représente la première activité du territoire, on compte également quelques professions artisanales, de commerce, et de services. On dénombre 70 emplois sur la commune.

Le P.A.D.D. favorise l'implantation d'activités sur la commune.

➤ DÉVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES

La commune bénéficie d'un raccordement à la Fibre, le P.A.D.D. évoque l'enfouissement de fourreaux dédiés à la Fibre pour les futurs travaux d'aménagement de voirie ou d'enfouissement des réseaux.

➤ ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Pour répondre à l'augmentation des effectifs scolaires, l'école devra compter une ou 2 classes supplémentaires. Pour ce faire, la Mairie devra être modifiée ou transférée dans de nouveaux locaux.

➤ PROTECTION DES ESPACES NATURELS

Le P.A.D.D. préserve les espaces naturels, les espaces boisés classés, les zones humides identifiées sur la commune. Il prend en compte les capacités des réseaux existants (alimentation en eau potable et assainissement). Il protège les éléments paysagers et architecturaux (lavoirs, puits, ...).

Aux regards de cette présentation de qualité, les membres présents du Conseil Municipal ont débattu et échangé entre eux. Mme Courtois a répondu à chacune des questions.

Le Maire soumet au vote la validation du P.A.D.D. Les membres du Conseil Municipal sont favorables à l'unanimité.

Le Maire informe que la prochaine commission PLU aura lieu le 17 mai 2016, et qu'une réunion d'information des Publics Associés se tiendra le 16 juin 2016.

2) CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE LIÉ A L'EMPRUNT

Lors du Conseil Municipal du 14 avril 2016, il avait été évoqué la souscription d'un emprunt de 100 000 € sur 10 ans par la Commune.

Après la consultation suivante :

- Crédit Agricole à 1,07%
- Caisse Epargne à 1,23%
- Banque Postale à 1,14%

Le choix de l'organisme prêteur est fait par les élus : le Crédit Agricole avec un taux de 1,07% (coût du crédit : 5 578,94 €)

La délibération est adoptée à la majorité par les membres du Conseil Municipal soit : 13 voix « pour » et 1 « abstention ».

3) ÉTUDE DES TRAVAUX SUR L'ÉGLISE

Le Maire expose son entretien avec les représentants de l'Association Sainte-Marie qui s'occupe de l'entretien de l'église du village.

Après avoir donné leur accord, il est convenu que l'argent du compte de l'association serve à couvrir les frais suivants :

- la dépigeonnisation du clocher : 2 000 €,
- les réparations des portes de la Tour : 100 €,
- la mise en place d'un filet anti-pigeon en haut de la tour (pas de devis établi),
- participer au paiement de l'étude, à faire par une entreprise mandatée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, concernant la rénovation de notre église : participation de 4 000 € sur les 9 000 € demandés).

Les élus remercient les membres de l'Association Sainte-Marie pour leur décision de participer aux divers frais énoncés ci-dessus.

Le Maire soumet l'autorisation de signer la commande pour cette étude, ainsi que la demande de subvention.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal sont favorables à la majorité par 14 voix « pour ».

4) ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire et Mme Francine THIERY informent les membres du Conseil d'une rencontre avec Mr SWARTZ, du service « accessibilité » de la D.D.T., et qu'un diagnostic sera réalisé sur l'accessibilité de nos bâtiments recevant du public.

5) RESSOURCES HUMAINES

Le Maire informe les élus que 2 personnes vont quitter leur poste au sein de l'équipe municipale fin août 2016:

- Colette LORR (départ en retraite)
- Julie RAFFIN (départ volontaire)

Les recrutements d'une cantinière et d'une personne en C.A.E. vont commencer d'ici peu.

6) ACHAT D'UN TRACTEUR

Le Maire rapporte une opportunité qui se présente à la Commune, à savoir ; un tracteur RENAULT type 781 de 85 cv avec 6 600 heures (des années 1980) pour 6 000 € TTC (montant égal perçu en dédommagement pour notre ancien tracteur).

Ce véhicule d'occasion est recommandé par le chef d'atelier du concessionnaire CLASS de Lizy.

L'enveloppe globale serait d'environ 10 000 € TTC :

- achat : 6 000 €
- frais de remise en service : 1 200 €
- achat d'une benne arrière : 1 000 €
- achat d'une cuve double paroi pour stockage G.N.R

Les échanges entre élus mettent en évidence que d'avoir ce tracteur permettrait à la commune :

- d'être autonome pour saler les rues du village,
- d'avoir une sécurité (si la voiture est indisponible, il reste un autre véhicule),
- d'accéder en véhicule dans les endroits difficiles (GR, terrain foot, ...),
- d'avoir 2 chantiers distincts et motorisés pour les employés communaux.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables, sur le principe, d'acheter ce véhicule qui semble être sein.

Le Maire propose de négocier aussi bien le prix d'achat que les différents frais connexes, tout en demandant un engagement à CLASS sur la fiabilité de ce véhicule.

La décision d'achat sera prise au prochain Conseil Municipal prévu le 9 juin 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance
Frédéric LEBON



Le Maire
Pascal MÉHEUT

